

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt-quatre et le 2 avril à 18 heures 00

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024

Présents : Olivier FONS, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Catherine PATTE, Gilles JUGE, Jean-Pierre JACQUIER, Valérie LANDRY BUCH, Élodie LEFEBVRE

Absents : David AMIEUX, Sylvain PROTIERE

Excusé : Michel GONNET

Secrétaire de séance : Béatrice ALBERT

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08

-
- Vu le code général des collectivités territoriales,
 - Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
 - Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
 - Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que compte tenue de la conjoncture actuelle, il n'y aura pas d'augmentation cette année, comme prévue, mais celle-ci sera obligatoire en 2025.

OBJET

**Taux des taxes directes
locales 2024**

14/2024

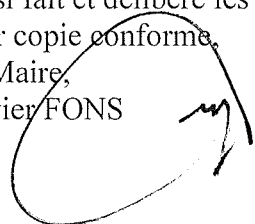
- TFB 43,58 % ;
- TFPNB 100 % ;
- TH 9,02 %
- THRS : 60 % ;

M le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les : jour mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Maire,
Olivier FONS



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 005-210501813-20240402-142024-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	583 040	43,58	135,53	610 500	266 056	43,58	266 056
Taxe foncière non bâties (TFNB)	3 531	100,00	262,97	3 600	3 600	100,00	3 600
Taxe d'habitation (TH)	424 090	9,02	53,28	434 900	39 228	9,02	39 228
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	308 884	308 884		308 884
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (M.T.H.)	>>>	9,02	>>>	434 900		60,00	23 537

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)			<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité		
	308 884		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
				18 344	0	0	- 132 294	- 113 950

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	332 421	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 113 950	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	218 471
---	---------	---	---	-----------	---	---	---------

À 05007 GAP CEDEX

Le 07 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
RENAUD ROUSSELLE
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 20/03/2024
Pour la Commune,



